

Françoise NICOLAS
91 quai de la Fosse
44100 Nantes

Madame Claire HÉDON
Défenseur des Droits
3 place de Fontenoy
75007 PARIS

LRAR 1A 192 422 3575 0

Nantes, le 27 juillet 2021.

Objet: nouvelle demande du statut de lanceur d'alerte.

Madame le Défenseur des Droits,

Ce courrier fait suite à un échange de votre secrétaire générale, Madame Constance RIVIÈRE, avec un membre de l'équipe du député Sylvain WASERMAN me demandant de reformuler ma demande du statut de lanceur d'alerte conformément à la loi du 9 décembre 2016.

Ma précédente demande a été rejetée par Jacques TOUBON en octobre 2018. Je l'ai contesté en vain. Vous n'avez pas donné suite à mes trois saisines depuis votre nomination en juillet 2020.

I - LE CONTEXTE.

Fonctionnaire du ministère des Affaires étrangères (MAE), j'ai été affectée à l'ambassade de France au Bénin le 1er juillet 2008 en charge du service « Bourses, Missions, Invitations » (BMI) au sein de son Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC)

PJ 1, télégramme diplomatique 1420 du 11 janvier 2008 signé RAINERI, sous-directeur des personnels, annonçant ma candidature à l'ambassadeur en termes élogieux: « ses évaluateurs mettent en avant ses « qualités intellectuelles, sa « grande culture personnelle », sa « conscience professionnelle », sa « loyauté ».

Affectée au 1er juillet 2008: l'usage veut que les affectations se fassent à partir du 1er septembre. La DRH refusa expressément que je suive la formation reçue par mes autres collègues qui, eux, furent informés que ce service était la caisse noire des ambassades.

À l'ambassade, découvrant un service en grand désordre, je pris l'initiative de mettre en place des bases de données afin de rendre plus efficace la gestion de ces dossiers et à destination des assistants techniques de l'ambassade qui étaient mes principaux donneurs d'ordre.

PJ 2 et 3, échanges mail avec mes collègues des 28 janvier 2009 et 18 février 2009

Le 28 janvier 2009, William BÉNICHOU, chef du SCAC, commentait: « *en effet, travail très utile. On en reparle pour voir ce qu'on peut encore améliorer* », **PJ 2 page 2/2**. Ces bases de données seront pourtant détruites peu après par l'informaticien de l'ambassade, ce que relèvera William BÉNICHOU dans mon évaluation professionnelle de 2009: « *Madame NICOLAS a rencontré beaucoup de difficultés administratives pour l'utilisation du logiciel ACCESS, pourtant disponible sur son poste pour créer une base de données* », **PJ 4, point 1.7**.

William BÉNICHOU, se déclarera extrêmement satisfait de mon travail à l'occasion de mon évaluation professionnelle de 2009: « *Je marque ma satisfaction sur la manière se*

servir de Mme Nicolas, dont le travail permet depuis sa prise de fonctions au sein du SCAC de moderniser les outils de gestion pour faire des bourses, missions, invitations un instrument performant au service de notre politique culturelle et de notre influence ».

PJ 4, points 2.5 et 3.1.

En parallèle, je faisais l'objet de manœuvres de l'ambassadeur Hervé BESANCENOT pour m'écartier de l'ambassade et me discréditer. William BÉNICHOU, lui-même harcelé, intervint pour me protéger. Les actions de l'ambassadeur firent l'objet de deux procédures judiciaires devant le tribunal administratif de Paris en août et novembre 2009.

Ces procédures judiciaires eurent pour origine un piège tendu par l'ambassadeur en juin 2009. Le médecin de l'ambassade décida de mon rapatriement sanitaire en France sous un prétexte qui s'avèrera mensonger. La DRH soutenant la version de l'ambassadeur qui avait officiellement motivé mon rapatriement par une tentative de suicide, je pris le conseil d'avocats et saisis le tribunal administratif de Paris en référé pour reprendre mes fonctions à Cotonou le 10 septembre 2009.

Sur ces manœuvres de l'ambassadeur, William BÉNICHOU m'expliquera sa vision de choses. Dans ce mail à lui adressé le 23 octobre 2018, je reprends le verbatim de notre échange du 18 juillet 2017:

« Lors de notre dernier échange en 2017, vous m'aviez évoqué toutes les manœuvres et les bassesses qui se tramaient à Cotonou en me précisant que j'étais considérée comme un pivot du dispositif à BMI, au sein de la mission de coopération et que vous aviez parfaitement conscience des procès en sorcellerie que me faisaient Hervé BESANCENOT et Laurent SOUQUIÈRE, entre autres. Vous étiez d'avis qu'ils avaient envie de placer quelqu'un ou bien qu'ils ne pouvaient pas supporter que quelqu'un vienne mettre de l'ordre, surtout après que j'aie découvert des irrégularités à BMI (bourses fictives, etc). Vous m'aviez parlé de votre rapport d'évaluation à 360 degrés sur l'ambassade en 2009, rapport dont l'Elysée avait été destinataire et dans lequel vous aviez signalé des dépenses personnelles du couple Besancenot passées sur des dépenses communes par le jeu d'une affectation sur une ligne de dépense qui n'avait rien à voir, telle la cage des singes... »

PJ 5, mon mail à William BÉNICHOU du 23 octobre 2018.

II - L'ALERTE.

Le 10 septembre 2009: je repris mes fonctions à l'ambassade de France au Bénin et découvris une nouvelle hiérarchie. William BÉNICHOU avait été remplacé par Patrice LEROY. Très vite, je relevais des anomalies. Dans un mail adressé à Patrice LEROY le 15 septembre 2009, j'écrivais: «*Les tableaux détaillés sont le reflet de ce que j'ai traité personnellement, et pas nécessairement de la réalité à ce jour.*

En effet:

- 1) *à ce jour, je relève trop d'anomalies entre les enregistrements Prisme et les dossiers que j'ai traités pour pouvoir vérifier rapidement la réalité des changements éventuels survenus en mon absence;*
- 2) *De même, j'ai tenté d'actualiser mes bases avec les dossiers transmis par Madame ADISSIN, mais au vu de Prisme, je me rends compte qu'un nombre conséquent de dossiers sont pour moi des « dossiers fantômes ». Il me faudra plus de temps pour élucider ces mystères... »*

PJ 6, mon mail du 15 septembre 2009 à Patrice LEROY et Alain RICHARD, son adjoint.

Patrice LEROY confia =oralement= un part importante de mes dossiers à une des secrétaires des services, Marie-Cécile ADISSIN, une recrutée locale en charge du secrétariat des cinq assistants techniques du service. Madame ADISSIN faisait des heures de bureau normales, ce qui n'était pas mon cas du fait de ma charge de travail (voir **PJ 4, point 1.6:** «*j'adhère aux écrits de mon prédécesseur qui déplorait la charge de travail qui caractérise ce poste, très exagérée pour une personne seule et encore bien accrue par la mise en place du logiciel PRISME ».*»). Madame ADISSIN réussissait à

concilier le secrétariat des cinq assistants techniques et le traitement chronophage de mes dossiers car les dossiers étaient vides: elle ne recevait pas les bénéficiaires, ne remplissait pas de dossiers. Sur le logiciel PRISME qui déclencheait l'imputation sur les crédits de l'Etat après que les données aient été reportées du dossier papier vers le logiciel PRISME, Madame ADISSIN n'indiquait pas de coordonnées de bénéficiaires, de référents au Bénin et en France, d'objet de l'invitation ou de la mission, ce qui suscitait mes interrogations.

Extraits de mails.

Le 2 décembre 2009, j'écrivais à Madame ADISSIN, Messieurs LEROY et RICHARD notamment: « *Objet: PRISME-Bourses-Questions diverses....* »

À 8h14

« *Ce mail a pour objet Prisme et des questions diverses que je continue de me poser et auxquelles vous pourriez avoir ne serait-ce que des éléments de réponse... 1) j'essaie toujours d'identifier les mystères de bourses non consommées dans Prisme.. rien dans les bases ne correspond... 2) Monsieur X semble s'être volatilisé... 3) Monsieur Y... prévu curieusement pour des périodes se chevauchant... 5) Monsieur Z est enregistré dans Prisme comme ayant bénéficié d'une invitation.. mais... ne serait pas parti... »*

A 16h05

Comme tu le sais, je crée systématiquement un dossier nominatif dès lors que j'ai ne serait-ce qu'un mail pour le commencer ou un extrait de Prisme (...) Pour Monsieur AHODI, je n'ai jamais rien eu pour le faire et comme tu le soulignes, je t'en ai déjà entretenu à maintes reprises.

Quant à Paulin HOUNTONDJI, ma question partait simplement du fait que dans ces papiers classés, j'ai trouvé un avis d'invitation avec des dates précises, édité partir de Prisme avec (certes) le même numéro d'immatriculation que pour John IGUE.

Or, l'édition du numéro Prisme est l'aboutissement d'une procédure (constitution du dossier) qui, en principe, fait que l'on est sûr que tout est OK.

Certes, dans Prisme, pour John IGUE, il est indiqué « Participation à la conférence Stiglitz-Sen (...) mais tu reconnaîtras que 1) n'ayant pas suivi ce dossier et vu les erreurs (bien humaines) qui existent dans Prisme (annulations, erreurs de saisie); 2) étant chargée d'en rendre compte, il est normal que je cherche à comprendre ».

PJ 7, nos échanges mail du 2 décembre 2009

Le 8 janvier 2010, j'expliquais à Messieurs LEROY, RICHARD, Madame ADISSIN et Madame HEURTAUX (une assistante technique du SCAC) que du fait de cette situation, je ne pouvais pas répondre à une demande de l'administration centrale puisque je n'avais plus le contrôle des dossiers dont j'étais responsable.

« *Objet: IMPORTANT-Prisme 2009/Problème.*

Monsieur,

Ce mail fait suite à notre réunion de service de cette semaine et a pour objet Prisme 2009 et la gestion des bourses afférentes.

Pour mémoire, j'ai déjà évoqué le problème ci-dessous devant vous de façon succincte et de façon détaillée avec M. Richard.

1) LE FOND:

- demande du Département en octobre de procéder « aux vérifications et ajustements » de Prisme pour les bourses 2009.

- principe: vérifier et éventuellement ajuster (= récupérer crédits non consommés);

2) LES FAITS:

- j'ai effectué les vérifications requises (...)

- j'ai également rectifié lorsque nécessaire (...)

3) LE PROBLEME:

- Le Département (me) demandait d'ajuster montant révisé des rubriques JPE bourses par rapport aux consommations constatées », etc.

- Concrètement, je devais modifier le montant de chaque rubrique « pour ajuster le montant révisé au montant consommé.

- Or, la gestion des BMI a été telle en 2009 que mes bases de données sont très incomplètes et fourmillent d'incohérences (démonstration papier quand vous le souhaitez; l'envoi de pièce jointes serait trop lourd).
- Je n'avais (et n'ai toujours pas) les éléments pour agir selon les souhaits du Département (= vérifier les coûts et donc procéder à des ajustements basés sur une réalité).
- Je n'ai donc pas pu (et ne peux pas) réaliser cette opération d'ajustement.
- M'en étant ouverte à M. Richard, nous devions envisager son problème à son retour. Je n'en ai donc pas encore fait part à Paris (assistance Prisme)...

PJ 8, mon mail du 8 janvier 2010.

Le 13 janvier 2010, j'écrivais à Madame ADISSIN, Messieurs LEROY et RICHARD:
« Objet: Point MI 2009-problèmes de fond. (MI = Missions, Invitations)
Bonjour Marie-Cécile,
Merci pour ces informations.

1) je ne pourrai pas faire de pointage avant au moins dix jours, d'autant que la quasi-totalité des noms m'est inconnue... Je tiens à disposition de qui veut mes bases de données « missions », « invitations » 2009 en l'état, bien indigentes, dont une partie est en libre consultation sur le groupe SCAC. J'ai par ailleurs en mémoire de très nombreuses AUTRES missions et invitations (par dizaines) traitées par mes soins en 2009.

2) La délégation du traitement des missions et des invitations par tes soins relève d'une décision hiérarchique. Elle appelle de ma part deux remarques immédiates

- les données que tu prends en compte sont numériquement très inférieures à ce que je prends en compte (mail, téléphone, contact dans le pays d'accueil, organisme et lieu d'accueil, imputation budgétaire, etc..), données que se sont avérées fort utiles par le passé (...).

PJ 8 bis, mon mail du 13 janvier 2010

PJ 9: un exemple de dossier « normal » avec toutes les rubriques à remplir pour déclencher son traitement.

PJ 10 à 19, mes bases de données. La comparaison la plus explicite est liée aux invitations, et la comparaison entre l'année 2008 **PJ 16** et l'année 2009, **PJ 17**. À partir de l'arrivée de Patrice LEROY, en l'espace de quatre mois (septembre-décembre 2009), le nombre d'invitations fut multiplié par 4 (dossiers vides mais imputés sur le budget de l'Etat).

- 2008: 14 invitations dont 9 traitées après ma prise de fonctions au 1er juillet 2008
- 2009: 50 invitations dont 39 à compter de la prise de fonctions de Patrice LEROY au 1er septembre 2009.

Il en fut de même dans une moindre mesure pour les missions, **PJ 18 et 19**.

Les autres bases de données (bourses d'études, de stage, boursiers locaux) sont jointes pour que vous puissiez apprécier la comparaison avec un traitement normal des dossiers qui implique que toutes les rubriques soient remplies.

PJ 20, une synthèse faisant état de la proportion de dossiers relevant de ma responsabilité et confiés à Madame ADISSIN.

- Pour les dossiers « missions »: mon activité fut diminuée de 94%.

Sur les 15 dossiers analysés par Patrice LEROY, je ne traiterai qu'un dossier de mission, à la demande expresse d'un assistant technique.

- Pour les dossiers « invitations »: mon activité fut diminuée de 93%.

Sur les 39 dossiers analysés par Patrice LEROY, je ne traiterai que 3 invitations avec une inflation anormale de leur nombre déjà évoquée, voir **PJ 17**.

- Pour les bourses de stage, mon activité fut diminuée de 100%.

Je n'en traiterai aucune sous l'autorité de Patrice LEROY.

En parallèle, cette nouvelle hiérarchie me présentait bien à l'extérieur comme étant toujours responsable de ces dossiers que, de fait, je ne contrôlais plus.

Le 14 décembre 2009, inquiète, considérant que ma responsabilité était engagée en ma qualité de chef du service « Bourses, Missions, Invitations », j'écrivais à mon correspondant au Service Programme et Réseaux à l'administration centrale:

« ... Par ailleurs, je me permets de poser une question complémentaire et je ne sais à qui la poser:

- je suis en principe responsable des bourses, missions et invitation au sein de cette ambassade;
- depuis ce 1er septembre, ma nouvelle hiérarchie a décidé de m'enlever les missions et invitations, en déclarant oralement que je restais responsable des « bourses d'études et DE STAGES » (au motif qu'il y aurait davantage de bourses d'études en 2010)
- or, dans les faits, je n'ai plus du tout le contrôle de ces bourses de stages pour lesquelles je n'arrive même pas à obtenir les dossiers, voire même l'information malgré mes demandes. Ma source à cet égard reste la consultation presque quotidienne de Prisme!
- J'ai souligné auprès de ma hiérarchie à maintes reprises les inconvénients résultant de cette situation, et notamment les anomalies évidentes qui en découlaient (ex: deux journalistes programmées de façon anonyme par un attaché de coopération, « journaliste 1 » et « journaliste 2 » qui, lors de la concrétisation de ces bourses de stage donner lieu à création ET CONSOMMATION d'une troisième et quatrième bourses... Etc, etc).
- Il me semble que se pose à l'évidence une question de responsabilité et de contrôle que, de fait, je n'ai plus.
- Je m'apprête à le mettre à nouveau en évidence auprès de ma hiérarchie par écrit et je vous saurais gré de m'indiquer le correspondant « Prisme » que je pourrais mettre en copie car cette situation me paraît préjudiciable à un usage transparent et cohérent de Prisme ».

PJ 21 mon mail du 14 décembre 2009 à Jean-François BAHUAUD.

Monsieur BAHUAUD sera nommé sur mon poste en 2012. Voir **PJ 27 page 1/4.**

Le 18 décembre 2009, je partais en congés.

À mon retour de congés, le 4 janvier 2010, j'étais malade, aphone. Je constatais à l'ambassade une agressivité accentuée de ma hiérarchie et de ma collègue de bureau à laquelle je ne prêtai pas attention. Cette période est particulièrement documentée puisque, aphone, je ne communiquais que par écrit.

Une agressivité accentuée: je mentionne ici le harcèlement, la diffamation, les menaces dont je fis l'objet entre septembre 2009 et janvier 2010. Pendant cette période, mes avocats intervinrent soit pour que des traces écrites de ce harcèlement incessant soient parfois posées (courriers en RAR envoyés depuis la France), soit pour saisir le tribunal administratif de Paris (documents diffamants de l'ambassadeur de novembre 2008 découverts à mon dossier administratif en octobre 2009). Ainsi, le 18 octobre 2009, j'écrivais à mes avocats, alarmée par l'expression « viol commandité » peu courante:

« Maîtres,

C'est après beaucoup d'hésitations que je vous écris ce mail car je voudrais vous communiquer une information que deux personnes m'ont donnée ORALEMENT ces jours derniers.

Comme je vous l'ai déjà écrit, on parle de moi dans les dîners en ville (mon « ami » à la Présidence de la République est devenu mon « amant », cf l'histoire de l'accusation d'espionnage à mon retour).

Désormais, « on » évoque ma trop grande proximité avec la population et « on » envisage des actions à mon égard (pourquoi pas « un viol commandité » (sic)?, ce qui irait dans le sens des documents figurant dans mon dossier administratif et signés par l'ambassadeur, à savoir mon inadaptation chronique à la vie au Bénin et m'en faire partir...).

Dans le « on », il y aurait eu (au moins) une fois le n°2 de l'ambassade, Laurent Souquière.

Deux personnes m'ont mise en garde clairement et séparément ces jours derniers:

- 1) une personne dotée de fonctions politiques qui la mettent en contact avec les autorités françaises, le Dr Anne Brunet-Apithy, représentant des Français de l'étranger,
- 2) le fils d'un universitaire de renom, Jean-Emmanuel Tossa.
Mon compagnon me rejoint le 30 octobre.
Après réflexion, je vous communique cette information, ô combien sans preuve, parce que je voudrais qu'il y ait une trace au cas où... »
PJ 22, mon mail du 18 octobre 2009 à mes avocats.

Le 14 janvier 2010, alors que j'étais absorbée dans mon travail, je fus frappée et étranglée par surprise par ma collègue de bureau qui occupait un emploi fictif à l'ambassade malgré (grâce à?) sa proximité familiale avec Thomas BONI YAYI, alors chef de l'Etat béninois, explicitée dans le télégramme diplomatique en **PJ 26**. Je dois d'avoir survécu à cette strangulation à un agent d'entretien qui travaillait à proximité de notre bureau et qui fut alerté par le bruit.

Je fus aussitôt accusée par l'ambassadeur d'être l'agresseur, rapatriée disciplinaire et mutée d'office à Nantes (télégrammes diplomatiques dont la **PJ 26**, courrier de l'ambassadeur du 21 janvier 2010, etc).

L'agent d'entretien fut licencié peu après sans être auditionné (**PJ 28**).

Je n'ai jamais varié d'un détail dans mes déclarations. En 2012, j'ai trouvé dans mon dossier administratif trois versions de mon agresseur, toutes incompatibles avec mon incapacité à prononcer alors un son.

PJ 23 et 24, photos de mon visage et de mon cou abrasé prises par le médecin ayant établi le certificat de coups et blessures.

PJ 25, le certificat de coups et blessures fait état de mon impossibilité à prononcer un son: « *Mme NICOLAS est actuellement en traitement pour un laryngite avec dysphonie importante* ».

PJ 26, la proximité familiale de ma collègue avec le chef de l'Etat béninois est précisée dans le télégramme diplomatique COTONOU 77 du 3 février 2010 (« *1.1 (...) le ministre (de la Justice) souligne le fait que cet événement avait suscité une vive émotion dans différents cercles proches du pouvoir, au regard de la qualité de la personne impliquée (NDR. Mme Aplogan est la mère d'un enfant dont le père, Marcel de Souza, conseiller spécial à la présidence et éventuel ministrable, est le beau-frère des présidents béninois et togolais»* »).

Trois ans plus tard, le nouvel ambassadeur de France, Jean-Paul MONCHAU, décrivait ainsi l'état de l'ambassade de France au Bénin quant à sa gestion:
« ... J'ajoute que, comme a pu le constater l'Inspection générale, Mme GOUZIT est engagée dans un travail de longue haleine de reprise en main des dossiers de gestion qui avaient été laissés à vau-l'eau par son prédécesseur. Cette reprise en mains touche tous les secteurs (gestion du personnel, immobilier, suivi du budget de fonctionnement, etc). Il s'agit d'une priorité mentionnée par l'IGAE ».

PJ 27 TD COTONOU 2013 000089 du 20 février 2013, page 2/4.

Le 6 mars 2013, le président de la section CFTC du ministère des Affaires étrangères, s'étonnera auprès du directeur des ressources humaines du ministère des Affaires étrangères de l'absence d'enquête sur les signalements de dépenses fictives et sur mon agression.

« Monsieur le Directeur

Notre syndicat assiste Madame Françoise Nicolas, secrétaire de chancellerie, victime en janvier 2010 d'une agression à l'ambassade de France au Bénin, dans sa démarche pour obtenir reconnaissance des faits et retrouver un parcours professionnel normal.

Son cas mérite votre attention dans la mesure où, d'une part, la victime ne peut en aucun cas se retrouver seule sanctionnée de facto et où, d'autre part, cette affaire met en

évidence des dysfonctionnements graves du service auxquels il n'a pas été remédié. La manière dont la hiérarchie de Madame Nicolas à Cotonou et l'administration centrale ont traité cette agression et ses conséquences n'est en effet pas correcte: absence d'enquête sur l'agression, licenciement sans audition de l'agent d'entretien qui s'était interposé lors de l'agression, absence d'instruction des signalements opérés par Madame Nicolas quant à la gestion du budget dont elle avait la charge (constat de dépenses fictives), maintien en fonctions selon nos informations de l'auteure de l'agression, agent de recrutement local.

Dans les mois précédant l'agression, Madame Nicolas a fait l'objet de manœuvres pour l'écartier de son poste et a subi et été témoin de pressions que son conseiller de coopération et d'action culturelle, Monsieur William Bénichou, lui avait demandé de consigner par écrit, avant qu'il ne soit remplacé par Monsieur Patrice Leroy.

Dans le cadre de la politique des ressources humaines qui se doit d'être attentive au respect des droits fondamentaux des agents auquel vous savez combien la CFTC est attachée, il n'est pas juste de refuser à Madame NICOLAS la reconnaissance de son statut de victime; il n'est pas proportionné, compte tenu de son grade, de ses compétences, des acquis de son expérience, de son âge et de ce qu'il s'est produit, de lui refuser une nouvelle affectation à l'étranger où elle n'a fait qu'un seul séjour; enfin on ne peut laisser des faits d'une telle gravité se dérouler sans que les auteurs en soient poursuivis et que des décisions soient prises afin de démontrer les mécanismes qui y ont conduit. Enfin, nous vous saurions gré de nous informer des mesures d'accompagnement prises par l'administration pour aider Madame Nicolas dans ses démarches judiciaires pour faire reconnaître son statut de victime et faire valoir ses droits.

La CFTC vous serait reconnaissante de bien vouloir réexaminer au fond cette affaire et de la tenir informée des actions prises dans les quatre axes indiquées au paragraphe précédent.

Je vous prie, Monsieur le Directeur, de bien vouloir agréer l'expression de ma respectueuse considération » »

PJ 28, lettre d'Emmanuel COCHER à Jean-Claude POIMBOEUF, directeur des ressources humaines.

Cette lettre resta sans suite positive.

Madame RIVIÈRE a souhaité que je renouvelle ma demande de statut de lanceur d'alerte en me centrant sur les faits de 2009. C'est donc chose faite.

Veuillez agréer, Madame le Défenseur des Droits, l'expression de ma considération,



Françoise Nicolas

Liste des pièces jointes.

PJ 1, télégramme diplomatique 1420 du 11 janvier 2008 annonçant mon affectation à l'ambassadeur en termes élogieux à compter du 1er juillet 2008.

PJ 2 et 3, mails à mes collègues sur la mise en place de bases de données internes au service,, 28 janvier 2009 et 18 février 2009.

PJ 4, mon évaluation professionnelle par William BÉNICHOU en mai 2009.

PJ 5, mon mail à William BÉNICHOU du 23 octobre 2018 reprenant le verbatim de ses propos du 18 juillet 2017.

PJ 6, mon mail à ma hiérarchie du 15 septembre 2009 évoquant des « dossiers fantômes »

PJ 7, mon mail à ma hiérarchie du 2 décembre 2009. Je signale des dysfonctionnements.

PJ 8, mon mails à ma hiérarchie du 8 janvier 2010. Je signale des dysfonctionnements.

PJ 8bis: mon mail à ma hiérarchie du 13 janvier 2010. Je signale des dysfonctionnements.

PJ 9, exemple d'un dossier normal à remplir avant de déclencher une imputation budgétaire via le logiciel PRSIME.

PJ 10, base de données, bourses d'études en 2008

PJ 11, base de données, bourses d'études en 2009.

PJ 12, base de données, bourses d'études en 2010.

PJ 13, base de données, boursiers locaux (boursiers originaires du continent africain venus étudier au Bénin).

PJ 14, base de données, bourses de stages en 2008.

PJ 15, base de données, bourses de stages en 2009 (quelques anomalies)
MCA = les initiales de Marie-Cécile ADISSIN, la secrétaire des assistants techniques

PJ 16, base de données, invitations en 2008

PJ 17, base de données, invitations en 2009 (très nombreuses anomalies)

PJ 18, base de données, missions en 2008

PJ 19, base de données, missions en 2009 (nombreuses anomalies)

PJ 20, synthèse de mes bases de données mettant en évidence la proportion de dossiers relevant de ma responsabilité et confiés à Madame ADISSIN.

PJ 21, mon mail du 14 décembre 2009 à mon correspondant gestionnaire, Jean-François BAHUAUD, Service Programme et réseaux.

PJ 22, mon mail d'octobre 2009 à mes avocats au sujet du projet de « viol commandité » évoqué en réunion de service.

PJ 23, photo d'hématomes au visage

PJ 24, photo de mon cou abrasé par la strangulation.

PJ 25, certificat de coups et blessures du 14 janvier 2010.

PJ 26, le télégramme diplomatique TD COTONOU 77 du 2 février 2010 explique la proximité familiale de la collègue qui m'a agressée avec le chef de l'Etat béninois.

PJ 27, le télégramme diplomatique TD COTONOU 2013 000089 du 20 février 2013 de Jean-Paul MONCHAU, nouvel ambassadeur de France au Bénin sur l'état de la gestion de l'ambassade de France au Bénin à sa prise de fonctions.

PJ 28, lettre d'Emmanuel COCHER, président de la CFTC-MAE, à Jean-Claude POIMBOEUF, directeur des ressources humaines, du 6 mars 2013 sur l'absence d'enquête suite à mes signalements de dépenses fictives et à mon agression.